**Zeitschrift:** L'Hôtâ

**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

**Band:** 25 (2001)

**Artikel:** Les Brandons à travers le temps et le cas particulier de Develier (de la plus lointaine antiquité à nos jours)

**Autor:** Fleury, Robert

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1064429

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 24.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# LES BRANDONS À TRAVERS LE TEMPS ET LE CAS PARTICULIER DE DEVELIER (DE LA PLUS LOINTAINE ANTIQUITÉ À NOS JOURS)

La tradition du Feu des Brandons remonte aux temps les plus lointains. Le cas particulier de Develier, que nous abordons dans le présent article, s'inscrit dans la plus parfaite tradition de cette coutume séculaire.

Jadis, les débordements qui entouraient la période de Carnaval et des Brandons suscitèrent de sévères réprimandes. Les mœurs allant en se dégradant, le Prince-Évêque Jean-Conrad I^er^ de Roggenbach édicta en 1681 une ordonnance à l'encontre de ceux qui rôdent de jour et de nuit à l'époque de Carnaval avec des instruments de musique. Les choses allant en empirant, son successeur Jean-Conrad II de Reinach-Hitzenbach édicta à son tour le mandement ci-après, «qui défend les jeux et l'ivrognerie dans les cabarets et les bruits et criailleries sur les rues de nuit». Ce mandement, daté du 23 décembre 1712, à la teneur suivante:

*«Nous Jean Conrad; par la grâce de Dieu Evêque de Basle, Prince du Saint Empire, faisons savoir que nous étant venu en connaissance que nonobstant nos mandements et défenses ci-devant émanés, particulièrement de notre mandement du 25 mai 1691 et du Règlement des hôtes en date du 20 juin 1710, et le serment enjoint à nos cabaretiers, l'on continue de commettre de grands scandales dans les villes, villages, bourgs et autres lieux de notre juridiction par les jeux, et la boisson déréglée, qui arrivent fréquemment jour et nuit dans les hôtelleries, et autres maisons particulières, aussi bien par les bruits, clameurs, insolences et autres mauvaises actions, qui se font pareillement la nuit sur les rues, Nous obligent à y apporter les remèdes nécessaires pour le repos du public et pour éviter les malheurs qui surviennent pour l'ordinaire, et à la ruine des ménages et familles. A ce sujet, Nous défendons sérieusement, et sous un châtois [châtiment arbitraire et irrémissible] tous jeux, débauches et boissons illicites, et à tous caberetiers et autres particuliers de recevoir, recéler, ou retenir tels joueurs et débauchés, outre les heures indues, dans leurs maisons, ni pareillement de recevoir aucun meuble de qui que ce soit, pour fait de boisson, ou de jeu, comme aussi de rôder les rues nuitamment avec insolence de bruit et de cris, déclarant que tous ceux qui seront déférés d'être contrevenus à ce notre présent mandement, seront rigoureusement punis, et châtiés selon l'exigence du fait.*

*Ordonnons à tous nos officiers hauts et subalternes de veiller soigneusement aux contrevenants, et de les dénoncer sous peine de cassation de leurs charges, et encore d'en répondre en leur privé nom, lequel notre mandement, Nous voulons qu'il soit publié, et affiché au lieu accoutumé pour que personne prétende cas d'ignorance[1]. Donné en notre Conseil tenu en notre château de Porrentruy sous notre sceau ordinaire le 23 décembre 1712.»*

Dans sa publication de 1924 intitulée *Fêtes légendaires du Jura bernois*, ouvrage devenu source de références, et consacré aux réjouissances et traditions populaires de nos régions, Célestin Hornstein, natif de Fontenais, fournit une excellente documentation sur la manifestation des Brandons. Il précise que la Fête des Brandons (ou des Fèyes) qui a lieu le premier dimanche de carême, a conservé jusque-là, tout son joyeux entrain et son antique prestige. Il décrit avec force détails l'émulation ardente qui anime tous les villages, lesquels rivalisent pour avoir le plus grand, le plus visible et le plus resplendissant de tous les feux.

«Partout, jeunes gens et enfants organisent la récolte du bois dans une coupe de ramée de sapin. Ils recueillent le bois sec dans chaque maison avant de le transporter sur la place du feu. Il servira ensuite à dresser une pyramide de bois autour du mai planté en terre.

Pour leur part, dans les chaumières, les ménagères préparent les traditionnels beignets (pieds-de-chèvre, oriates, crapés ou striffelates) dont les odeurs se répandent jusque dehors.

A la tombée de la nuit, jeunes et vieux se rendent vers la tchavoine (a le sens du feu de joie en vieux français). Garçons, fi1les et jeunes enfants, marchent comme s'ils partaient à un combat, emportant avec eux, leurs fèyes comme une arme d'un jour. Ils se hâtent de «brandonner» à la manière antique.

De grands débats animent la population rassemblée autour du lieu du feu. les plus pressés sont impatients d'allumer leur flambeau alors que les plus

sages, attendent la sombre nuit. Le débat prend de l'ampleur quand soudain jaillit le feu. Les flammes illuminent joyeusement la foule. Clameurs et cris de joie saluent les premières flammes.

Les flambeaux s'allument autour du foyer d'où jaillissent des myriades d'étincelles. Garçons et filles s'en donnent à cœur joie. Ils décrivent des roues de feu qui déchirent la nuit.

Partout au loin, dans chaque village, chaque hameau et chaque ferme isolée, les feux allumés, projettent leurs lueurs dans la nuit. Les rondes et les farandoles unissant jeunes et vieux, s'organisent autour de chaque feu. Souvent, la fanfare du lieu vient ajouter ses accents, à ceux de la foule qui entonne des chants traditionnels. Les jeunes consomment les diverses variétés de beignets recueillis dans la journée.

Aux Franches-Montagnes, on enterre carnaval en jetant un mannequin au feu (C'est le carimentran). Cette coutume est également répandue dans d'autres lieux.

La coutume de sauter à travers le feu quand il ne reste que tisons et charbons, provoque les acclamations lorsque le bond est parfaitement réussi. Au cas contraire, il provoque huées et rires, si ce n'est, la frayeur. Selon une ancienne croyance, cet acte constitue un symbole de purification contre les maladies. Il permet également de jouir d'une année de bonheur sans mélange ou, celui qui réussit sa cabriole, doit se marier dans l'année.

Fête païenne aux origines celtiques, la Fête des Brandons a traversé les siècles en s'imposant partout dans nos régions. Parfois, la cérémonie recevait la consécration religieuse. Le curé bénissait le bûcher avant d'y mettre le feu. Après un dernier refrain et de bruyantes youlées, les voix s'apaisent. La fête se termine au village en maintes chaumières.

En certains lieux, de retour du feu, les enfants se rendaient devant la demeure des nouveaux mariés qui n'avaient pas encore de progéniture. Ils entonnaient cette mélodie: *Fèyes, fèyes, fèyaison! / Lai Dieanne airé ïn bé poupon.*»

D'autres pratiques liées à la fête des Brandons sont encore évoquées dans l'ouvrage de Célestin Hornstein. A Porrentruy et Delémont par exemple, les filles et les femmes dansaient en rond autour de chaque fontaine. Elles espéraient ainsi assurer une plus belle croissance au chanvre qu'on semait au mois de mai. Un grand personnage de la ville conduisait la ronde d'une fontaine à l'autre en formant une chaîne qui ne se rompait jamais. Entre chaque femme ou fille, il y avait un garçon à poignet solide qui ne lâchait pas prise. Symbole purificateur, ces danses se répétaient le quatrième dimanche de carême.

Tout porte à croire, précise, Célestin Hornstein, que l'origine de la fête des Brandons remonte au temps du paganisme, aux cérémonies que les Celtes, nos pères, célébraient en l'honneur de l'astre du jour. Divinité première et souveraine, cette source de lumière et de chaleur était partout adorée, chez les peuples primitifs, comme principe suprême du temps, de la vie, de la fécondité.

Les peuples de la terre ont de tous temps allumé des feux, à certaines époques de l' année, pour célébrer l'alliance du Soleil et de la Terre.

L'usage des torches ou fèyes a des origines qui se perdent au sein des traditions religieuses les plus anciennes. En passant au christianisme, l'antique cérémonie païenne a conservé son caractère d'opération purificatrice des biens de la terre par le feu. Au début de ce siècle, des parents conseillaient encore à leurs enfants d'aller agiter leurs torches sous les arbres fruitiers et dans les champs ensemencés, afin d'obtenir une récolte abondante.

Les Celtes rauraques allaient adorer Dieu sur les hauteurs pour se rapprocher davantage de Lui. Ils se réunissaient et allumaient des flambeaux appelés hées ou heyes qu'ils tournaient en cercle autour de leur tête. Ils dansaient ensuite en poussant des cris de joie autour d'un grand feu allumé par le druide suprême. Au cours des siècles, la cérémonie antique s'est transformée selon les régions, mais elle a gardé de grandes valeurs symboliques et le feu a conservé son caractère sacré: les Brandons, culte de l'amour, de la fécondité, du feu et du soleil. En dépit de son origine païenne, la Fête des Brandons

correspond toujours au calendrier chrétien; elle se déroule invariablement le premier dimanche du temps de carême.

## La tradition à Develier

Develier n'a pas échappé à la tradition et on y a toujours célébré les Brandons, même si, au cours des ans, on observe des temps de relâche. C'est notamment, avec Pierre Chappuis, né en 1922, que nous sommes partis à la rencontre du passé. Parmi ses nombreux souvenirs, Pierre Chappuis précise tout d'abord, qu'autrefois, la cérémonie des Brandons se déroulait en général Sur Cré, non loin des écoles. La rue des Brandons, baptisée ainsi en 1984, nous rappelle l'endroit où se déroulait en général, cette tradition séculaire. Toutefois, il arrivait qu'elle se tienne sur le pâturage de l' Aigre-Vie du Haut, en raison des coupes de bois pratiquées dans le Bois de Grand-Cré. Aujourd'hui la Fête des Brandons tend à disparaître après s'être déroulée durant quelques années, aux abords de l'Hôtel du Cerf.

Pour leur part, MM. Ali Chappuis et Marc Monnin, témoins de notre mémoire populaire locale, nous ont confirmé certains souvenirs et en particulier le fait que la Fête des Brandons revêtait une grande importance à Develier. Ici comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs, on jouait et on festoyait autour du feu jusque tard dans la nuit. Le lundi était un jour chômé et les écoliers bénéficiaient régulièrement d'un jour de congé. Le 3 mars 1929, la Commission d'école est appelée, par la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne, à justifier la fermeture des classes les lundis des Brandons. Il est répondu à l'inspecteur, M. H. Gobat, que les classes ont assez d'heures de fréquentation et que c'est une coutume datant de plusieurs années. Manifestement, la Commission d'école n'entendait pas abolir cette coutume qui disparut pourtant, quelques années plus tard.

La Fête des Brandons fut abandonnée durant les années de guerre, avant de reprendre vie au cours des années 1955/1960. Grâce à l'initiative de M. Bernard Chappuis-Ory, instituteur et maire de 1964 à 1972, et à bon nombre de ses amis, la manifestation connut un magnifique renouveau. Le feu des Brandons réunissait la population Sur-Cré, son site primitif. La manifestation avait plutôt un caractère cordial et familier. A cette époque, elle ne provoqua pas de grandes festivités ni de grands débordements mais elle connut simplement un beau succès.

Par contre, au début de ce siècle et jusqu'avant les années de guerre, toute la population était associée à la fête. Les enfants des écoles étaient chargés de ramasser le bois en forêt. Ils le déposaient au bord d'un chemin carrossable.

Le jour de la fête des Brandons, les membres de la Société des Garçons se chargeaient de transporter le bois sur la place de fête. Ainsi, durant la première moitié du xxe siècle, ils réquisitionnaient six chevaux auprès des agriculteurs ou des marchands de bois de la localité.

L'équipe du premier char emportait des branches de sapin ainsi que le mai, qui mesurait environ sept mètres de long. Les bûcherons du village dressaient le mai, alors que le second char arrivait, avec son énorme chargement de branches.

Les responsables du troisième char, accompagnés par de nombreux enfants, étaient chargés de récolter du bois sec (fagots, anciens paniers remplis, de paille, vieux balais, sabots usés et vieilles chaussures, vieilles caisses, etc.). Tout ce matériel était livré auprès du bûcher. Simultanément à leur opération de ramassage de bois et de matériel divers, les enfants récoltaient les beignets dans chaque maison. Pour sa part, le boulanger, fournissait le pain destiné à nourrir les travailleurs des Brandons.

Une quatrième équipe, formée en général de joyeux lurons, partait avec une bonbonne rendre visite aux trois restaurateurs du village (Restaurants du Cerf, du Raisin et du Soleil). Munis de leur récipient, ils recevaient le vin de la soirée.

La mise en place du bûcher était souvent une opération haute en couleur. Parfois émoustillés avant la fête, les garçons se chamaillaient pour savoir où disposer le bois sec qui devait forcé-

ment se trouver du côté d'où souffle le vent. Le vent tournait parfois et les têtes aussi, tout comme d'ailleurs les théories et les discussions, pour se terminer le plus souvent en mots savoureux et en éclats de rires!

La nuit venue, les mariés les plus récents du village, étaient chargés d'allumer le foyer. Leur geste représentait une sorte de gage de fécondité pour leur jeune couple. Dans la nuit, les jeunes de la Société des Garçons, transportaient le reste du mai épargné par le feu, devant le domicile du jeune couple qui devait faire un don en faveur de la société. Rien n'était perdu, ni le bois, ni le geste! En 1950, il appartint au jeune couple, Marc et Thérèse Monnin-Chappuis, d'allumer le feu des Brandons organisé Sur-Cré. C'est, à notre connaissance, la dernière fois que cette coutume fut mise en pratique. Quand il arrivait qu'il n'y eut point de mariage dans l'année, que les derniers époux à avoir convolé refusent de prendre part à la fête ou en leur absence, il appartenait alors à la Société des Garçons d'allumer le grand feu.

La fête traditionnelle se déroulait autour du feu. Eclairée par une lumière d'abord chevrotante puis intense, la foule murmurait, puis elle chantait. Elle écoutait la fanfare l'Avenir, fidèle à chaque rendez-vous. Les enfants émerveillés admiraient les gerbes d'étincelles propulsées au-dessus du foyer et les roues de feu décrites par les fèyes, à l'écart de la foule. La situation géographique particulière de Develier permettait d'admirer au loin la lueur des feux de la Vallée et du Val-Terbi.

Quand la chaleur du foyer retombait, une fois le feu éteint, c'est en famille que la population se retrouvait dans les restaurants du village. Un orchestre animait la soirée. La danse battait son plein et parfois, sous les lampions, des cœurs se liaient pour toujours. La fête était joyeuse et se prolongeait souvent jusqu'au petit matin.

Rapportée par un ancien, cette anecdote qui s'est passée vers 1935 nous apprend que la Société des Garçons avait hérité du solde du mai qui ne s'était pas consumé. Malicieux, les jeunes gens de ce temps-là parvinrent à vendre trois fois leur trophée, respectivement aux trois restaurateurs du village ! Finalement, c'est dans le four du boulanger que le bois termina son parcours!

L'histoire ne dit pas si d'illustres habitants de Develier durent subir les rigueurs du mandement édicté par le Prince-Évêque en décembre 1712 ou d'autres dispositions légales. Mais, à en croire les témoignages, c'est que la chance était de leur côté !

Notons encore qu'à Develier comme ailleurs, la confection des fèyes avait ses secrets. Cette tâche incombait aux anciens du village. Dans les années 1930, Justin Greppin était le plus renommé des confectionneurs de fèyes. Il en vendait, mais en général les pères de familles fabriquaient eux-mêmes les feyes qui allaient faire la joie et l'admiration de leurs enfants. Père de quatre fils, André Chappuis avait aussi ses secrets de fabrication et les feyes qu'il fabriquait dans du bois de pin pris dans la souche suscitaient l'envie de bon nombre d'enfants. D'autres feyes confectionnées de manière plus rudimentaire faisaient aussi bien l'affaire. Il n'était pas rare de rencontrer des feyes à peine travaillées mais flanquées en leur extrémité d'un torchon imbibé de pétrole tenu par un fil de fer enroulé autour de la torche ainsi fabriquée.

Les fêtes en général et celle des Brandons en particulier, nous relient à notre passé le plus ancien. Il faut souhaiter qu'ici elle trouve un souffle nouveau pour se perpétuer.

**Robert Fleury,**
Develier

## Notes:

[1] En règle générale, les ordonnances de cette nature étaient affichées à la porte des églises.

*Feye*, selon C. Hornstein – du latin des bas siècles *focalica* –, torche de bois léger ou résineux, tilleul ou pin gras, fendue menu, séchée au four, garnie intérieurement de copeaux ou de chènevotte (partie 1igneuse du chanvre) et pourvue d'une poignée.

## Bibliographie et références:


Célestin HORNSTEIN, *Fêtes légendaires du Jura bernois*, 1924

*La Fête en suisse*, collection Avanti, G. Berger, 1969

André RAIS, «Après Carnaval-les Brandons», *Le Démocrate*, 6 mars 1979

Archives communales, Develier

Témoignages de MM. Pierre Chappuis, 1922, Ali Chappuis, 1922, et Marc Monnin, 1923, Develier, et quelques informations glanées au large.